



SALLES MUNICIPALES

FORFAIT NETTOYAGE RÉVISABLES 2023

Il vous sera demandé un chèque de caution, à remettre lors de la prise des clés en mairie.

La caution devra être versée par chèque bancaire, à l'ordre du Trésor Public et sera restituée au terme de la location, après constat de l'état de la salle par un agent communal.

S'il est constaté que la salle n'a pas été correctement nettoyée, la caution sera encaissée pour exécuter les travaux d'entretien en lieu et place du preneur.

Après délibération au Conseil Municipal voici les tarifs comme suit :

Maison des Sociétés : 40 € TTC

Salle G. Desailly : 100 € TTC

Espace François Mitterrand : 240 € TTC

En cas de location de vaisselle, si celle-ci est insuffisamment ou pas du tout lavée, et si le mobilier (tables et chaises) est insuffisamment rangé, le temps nécessaire à l'exécution de ces travaux sera facturé au preneur au coût horaire de 20€.